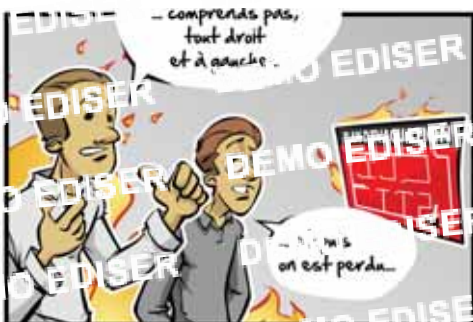


LES COMPORTEMENTS EN CAS D'INCENDIE

1. En cas de déclenchement de l'alarme sonore, ne considérez jamais qu'il s'agit d'un exercice. Arrêtez votre travail, mettez votre poste de travail en sécurité, fermez les fenêtres, et évacuez en fermant les portes.



2. Gardez votre calme et suivez les instructions des équipiers d'évacuation.



3. N'utilisez jamais les ascenseurs, même pour les personnes à mobilité réduite.
4. En cas de locaux enfumés, baissez-vous pour avoir de l'air frais.
5. Si vous êtes bloqué dans un local, fermez la porte et bouchez le bas, aspergez-la d'eau si possible.



LES TEMPS D'ÉVACUATION

Les règles d'organisation décrites dans ce document permettent de réduire les temps d'évacuation.

Ordre chronologique d'une évacuation



1. Temps d'information

Délai nécessaire à la découverte du sinistre (automatique ou humaine).

2. Temps d'alarme et de reconnaissance

Délai de déclenchement de l'alarme, et de reconnaissance des lieux.

3. Temps de décision de mise en mouvement

Délai entre l'audition de l'alarme, la prise de décision et la mise en mouvement des occupants. C'est à ce moment que débute réellement l'évacuation.

4. Temps de déplacement (trajet)

Délai nécessaire pour rejoindre le point de rassemblement, ou une zone de sécurité.



Les dispositions citées dans ce document s'appliquent uniquement aux établissements soumis au code du travail.



Un établissement peut être évacué dans de nombreuses circonstances :

- incendie,
- fumée ou odeurs suspectes,
- fuite de produits chimiques,
- présence d'un objet suspect ...

L'objectif essentiel de l'évacuation est la sauvegarde des personnes présentes dans un établissement. Elle doit être organisée pour mettre tous les occupants d'un bâtiment à l'abri d'un danger imminent, en les dirigeant vers une zone de sécurité qui se trouvera la plupart du temps à l'extérieur.

Il faut déterminer une stratégie qui sera mise en œuvre, testée et validée au cours des différents exercices. Cette organisation pourra être complétée et modifiée en fonction de l'évolution des risques, de l'effectif et de l'environnement.

LES OBLIGATIONS DE L'EMPLOYEUR

Les employeurs doivent prendre les mesures nécessaires pour que tout commencement d'incendie puisse être rapidement et efficacement combattu dans l'intérêt du sauvetage du personnel.

Ils doivent prévoir des essais et visites périodiques du matériel et des exercices au cours desquels le personnel apprend à :

- reconnaître les caractéristiques du signal sonore d'alarme générale,
- se servir des moyens de premier secours,
- exécuter les diverses manœuvres nécessaires.

L'ORGANISATION DE L'ÉVACUATION

Afin d'éviter les risques de panique, de comportements inadaptés ou d'erreurs, il est primordial d'organiser l'évacuation par la mise en place d'une stratégie qui sera testée et validée au cours d'exercices réguliers.

Les points clés de la stratégie d'évacuation :



Placer l'établissement en zones de risques



Identifier les moyens d'aide à l'évacuation



Déterminer les points de rassemblement



Former le personnel d'encadrement à l'évacuation



Réaliser des exercices d'évacuation.



Faire évoluer l'organisation si nécessaire

LA FORMATION DU PERSONNEL

La compétence des équipiers d'évacuation (guides et serre-files) et de toute personne ayant un rôle à jouer dans le déroulement de l'évacuation repose sur un minimum de formation.



Les points à traiter sont :

- la connaissance de l'établissement,
- les rôles de chacun lors de l'évacuation,
- l'utilisation et l'emplacement des moyens de premier secours,
- le contenu des différents consignes et plans d'évacuation.

Le rôle des guides



Ils dirigent les occupants vers le point de rassemblement.

Le rôle des serre-files



Ils vérifient que toutes les personnes ont bien entendu le signal d'alarme et qu'elles ont les lieux pour rejoindre le point de rassemblement.

Les autres occupants doivent être formés et informés sur la conduite à tenir en cas d'évacuation et les principaux signes de sécurité.

LES MOYENS D'AIDE À L'ÉVACUATION

Pour organiser l'évacuation, le chef d'entreprise dispose de différents moyens techniques :



Alarme sonore



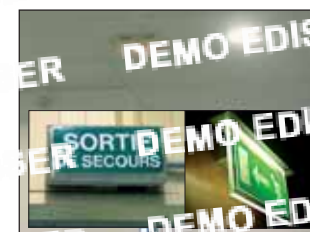
Consignes



Plan d'évacuation



Signalisation de sécurité



Éclairage de sécurité



Dégagements aux escaliers



Désenfumage



Compartmentage